

CHAPITRE 4

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Les municipalités de la MRC des Laurentides ont assumé en 2001 un montant total d'un peu plus de 2,7 M \$ (incluant l'achat de bacs) pour la gestion de leurs matières résiduelles, ce qui représente 5,5% du budget municipal total sur l'ensemble du territoire. De ce montant, la moitié est consacrée à des activités de mise en valeur des matières. En terme d'activités, on y retrouve principalement un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables, à l'aide de bacs roulants, et du traitement de celles-ci majoritairement traitées au centre de tri de Marchand. Ce service municipal, opéré en totalité par la RIRHL, permet présentement de desservir un peu plus de 30 461 habitants permanents dans 13 municipalités³⁸ du territoire de la MRC, soit 77% de la population permanente (2001). De plus, six (6) autres municipalités pratiquent la collecte sélective autrement que par la RIRHL. Avec la venue de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, adoptée en septembre 2000, le gouvernement souhaite responsabiliser davantage le monde municipal à la gestion de leurs matières résiduelles et, de surcroît, à atteindre de nouveaux objectifs de mise en valeur, et ce, pour différents types de matières. Bien que la MRC assume présentement un effort considérable depuis 1995 en matière de récupération, elle doit revoir, intensifier et/ou diversifier son mode de gestion organisationnelle actuelle afin de répondre aux nouvelles exigences gouvernementales.

Cette section présente donc le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides pour l'année de référence 2001. On y retrouve la mention des municipalités locales visées par ce projet de plan de gestion, une description de l'organisation administrative, les différentes ententes intermunicipales et/ou les contrats octroyés, la réglementation municipale ainsi que les différents programmes existants et les coûts afférents à la gestion des matières résiduelles.

4.1 MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES

Dans un premier temps, il est important de souligner que les municipalités locales visées par le présent projet de plan de gestion comprend la totalité des 18 municipalités³⁹ du territoire. (se référer à la carte 1 du chapitre 1). Le projet couvre donc un territoire d'une superficie totale de 2 493,77 km² avec une population permanente de 40 262 habitants (2003).

4.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Actuellement, la MRC des Laurentides n'assume aucune responsabilité en regard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, à l'exception de l'obligation de produire un projet de plan de gestion des matières résiduelles, tel que décrit à l'article 53.7. dans la *Loi sur la Qualité de l'environnement*. La responsabilité légale et administrative incombe, en majorité, à deux regroupements municipaux : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) dont 13 municipalités (avant la fusion de Ville Mont-Tremblant) sont présentement membres de ces organisations. La création de ces structures municipales relève des municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (voir historique et description des régies au chapitre 2). Mis à part ces deux (2) regroupements municipaux, les autres municipalités locales assument la gestion de leurs matières résiduelles par le biais d'ententes ou de contrats avec le privé ou par la présence de dépôt en tranchée toujours actif (municipalités d'Amherst et Ste-Lucie-des-Laurentides).

³⁸ Avant les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).

³⁹ Après les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).

Le *Code municipal* et la *Loi sur les Cités et Villes* accordent aux municipalités le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. Les municipalités offrent divers services à la population afin de maintenir la salubrité publique et se conformer à la réglementation gouvernementale. La responsabilité de la gestion des matières résiduelles aux municipalités à qui incombe cette charge peut se présenter sous plusieurs formes. Il n'y a pas si longtemps, les municipalités assumaient cette responsabilité simplement en collectant une fois semaine ou aux deux semaines la collecte des ordures ménagères qui comprenait l'ensemble des déchets mis au chemin par les citoyens. Aujourd'hui, avec la pression croissante de la part du gouvernement sur le principe de priorisation des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Récupération, Valorisation et Élimination) et le développement de nouveaux marchés pour la vente des différents types de matières dans les domaines du réemploi, récupération et valorisation, les municipalités sont amenées à revoir et diversifier leur mode gestion pour la collecte des déchets.

Le tableau 4-1, permet de présenter une vision d'ensemble de la situation, et ce, pour les différents services de collectes offerts dans les municipalités de la MRC des Laurentides. Pour chacun de ces services, un organisme responsable ou une autorité compétente est identifié, que ce soit la municipalité elle-même qui fait sa propre collecte, un entrepreneur privé, différentes régies ou autres. Pour chaque type d'activités, on retrouvera dans les pages suivantes une description plus détaillée.

TABEAU 4-1
Responsabilité des intervenants municipaux sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Collecte du domestique	Enfouissement	Collecte sélective	Collecte organiques	Collecte des RDD	Collecte des encombrants	Gestion des boues	Collecte spéciale	Collecte des ICI	Activités de sensibilisation
Amherst	Privé	DET municipal	non	oui	non	Rivé	Citoyen	Privé	Privé	Municipal
Arundel	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Barkmere	Privé	RIDR	non	non	non	Rivé	Citoyen	non	Privé	non
Brébauf	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	oui	RIRHL-Privé	RIRHL
Huberdeau	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Ivry-sur-le-Lac*	Privé	LES Lachute	non	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	Municipal
Labelle	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
La Conception	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Lac-Supérieur	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL+muni.	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Lac-Tremblant-Nord*	Privé	RIDR	Privé	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
La Minerve	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Lantier	Privé	LES Ste-Sophie	Tri-CFER Lachute	non	RIADM	Privé	Citoyen	oui	RIRHL-Privé	Municipal
Montcalm	Privé	LES Ste-Sophie	non	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
Mont-Tremblant muni.*	Privé	RIDR	Privé	non	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
Sainte-Agathe-des-Monts	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Sainte-Agathe-Nord*	Privé	LES Ste-Sophie	Privé	oui	non	Privé	Citoyen	non	Privé	non
St-Jovite paroisse*	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
St-Jovite ville*	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Sainte-Lucie	Privé	DET municipal	Privé	oui	RIADM	Privé(s)	Citoyen	non	Privé	Municipal
Saint-Faustin-Lac-Carré	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL	RIRHL
Val-David	RIRHL	RIDR	RIRHL	non	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL
Val-des-Lacs	RIRHL	RIDR	RIRHL	oui	RIDR	RIRHL	Citoyen	non	RIRHL-Privé	RIRHL+municipalité
Val-Morin	Municipalité	RIADM-Lachute	Tri-CFER Lachute	oui	non	Municipalité	Citoyen	oui	municipalité	Municipal

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

4.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Les différentes ententes intermunicipales ou contrats octroyés sur le territoire sont présentés au tableau 4-2. Ce tableau inclut pour chaque entente ou contrat les parties impliquées, l'objet et/ou description de la ou des matières visées, le coût annuel (2001), la durée ainsi que l'entrée en vigueur et la date d'échéance de ce contrat. On retrouve au total 38 ententes intermunicipales et/ou contrats octroyés en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides. Treize (13) municipalités ont des ententes avec la Régie Intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et le transport des déchets, matières recyclables (MR) et encombrants ainsi que pour le traitement des MR. Également treize (13) avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des ordures ménagères, alors que les autres municipalités (12) ont des contrats avec le privé. Les ententes avec les régies sont ordinairement d'une durée de deux (2) ans et se renouvellent par reconduction tacite, à moins que la municipalité exprime le désir d'y mettre fin.

Le mode de répartition des contributions financières entre les municipalités membres est similaire pour les deux (2) régies et est établi selon une quote-part annuelle. Cette quote-part est calculée au prorata du nombre total de portes des municipalités membres de cette régie. Ce nombre total de portes est la somme du nombre total de logements et autres locaux de chacune des municipalités, tel qu'il apparaît au Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité en vigueur le 1^{er} janvier de l'année en cours. Ces contributions financières versées annuellement par les municipalités servent à couvrir les coûts d'exploitation (s'il y a lieu) ainsi qu'à toutes autres activités reliées à l'exercice de la compétence de la régie. D'autre part, une municipalité doit verser lors de son adhésion aux régies, en plus de sa cotisation annuelle, une quote-part particulière au niveau des immobilisations (sur l'évaluation des actifs). Cette quote-part est également établie au prorata du nombre total de portes sur l'ensemble des municipalités membres. Ce mode de tarification présentement en vigueur au sein des régies permet d'assurer une facilité d'application, un suivi et contrôle simples et plus d'être uniforme pour tous. Toutefois, le système en place ne tient pas compte des efforts déployés par les municipalités au niveau de la réduction et de leur récupération des matières résiduelles. De plus, il désavantage les municipalités disposant d'un nombre élevé de résidences secondaires, ces dernières ne générant que de très petits volumes de matières résiduelles.

On retrouve la liste de toutes les ententes intermunicipales à l'annexe 4-1. Sur le territoire de la MRC, le coût annuel pour l'ensemble des ententes en 2001 est de 2 088 044 \$ dont 1 429 071 \$ avec la RIRHL, 171 940 \$ avec la RIDR et 487 033 \$ avec le privé ou autres organismes.

4.4 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Puisque les municipalités ont la responsabilité de gérer leurs déchets, celles-ci doivent obligatoirement établir un règlement édictant le mode de collecte des ordures ménagères à instaurer sur leur territoire. Ces règlements visent dans la majorité des cas à définir la fréquence des collectes, à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés pour déposer les matières résiduelles, les matières résiduelles acceptées ou refusées via la collecte des ordures, etc. Sur la liste de matières prohibées par les municipalités, on peut y lire: les carcasses d'animaux; les débris de construction et de démolition; la peinture et les huiles usées; les carcasses d'automobiles; les résidus industriels et manufacturiers; les déchets biomédicaux, etc. Ils visent également à limiter les matières résiduelles, qui seront ramassées, à celles qu'il est permis d'éliminer dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

TABLEAU 4-2

Ententes intermunicipales ou contrats octroyés sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Partie à l'entente	Partie à l'entente	Objet ou matières visées	Coût (\$/2001)	Durée (ans)	Date d'entrée (an/mois/jour)	Date d'échéance (an/mois/jour)
Amherst	Les Entreprises J.P. Maurice	Collecte et transport des déchets, résidus verts, encombrants et m.s.	54 000.00 \$	3	01-01-01	03-12-31
Arundel	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	26 944.50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Arundel	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	3 241.86 \$	2	97-07-01	renouvellement
Barkmere	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets	9 240.00 \$	n/a	n/a	n/a
Brébeuf	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	32 320.75 \$	2	97-06-19	renouvellement
Brébeuf	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	3 888.71 \$	2	97-07-01	renouvellement
Huberdeau	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	34 787.50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Huberdeau	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	4 185.50 \$	2	97-07-01	renouvellement
Ivry-sur-le-Lac*	Les Entreprises St-Donat Ltée	Collecte, transport et disposition des déchets et encombrants	40 971.00 \$	3	00-04-01	03-03-31
Labelle	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	122 705.00 \$	2	97-06-19	renouvellement
Labelle	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	14 763.40 \$	2	95-01-01	renouvellement
La Conception	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	70 650.25 \$	2	97-06-19	renouvellement
La Conception	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	8 500.37 \$	2	95-01-01	renouvellement
Lac-Supérieur	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	92 345.00 \$	2	97-06-19	renouvellement
Lac-Supérieur	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	11 110.60 \$	2	97-07-01	renouvellement
Lac-Tremblant-Nord*	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets, mat. recyclables et encombrants	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	n/d	n/d
La Minerve	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	106 702.75 \$	2	00-01-01	renouvellement
La Minerve	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	12 838.07 \$	2	00-01-01	renouvellement
Lantier	Intersan Inc.	Collecte, transport et disposition des déchets et encombrants	47 795.00 \$	5	01-01-01	05-12-31
Lantier	Tri-CFER Lachute	Traitement des m.r.	1 005.00 \$	10	98-08-10	08-08-09
Montcalm	Les Entreprises Jean-Pierre Maurice	Collecte, transport et élimination des déchets et encombrants	33 450.00 \$	3	99-01-01	01-12-31
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller inc.	Collecte, transport et disposition des déchets, mat. recyclables et encombrants	94 500.00 \$	n/d	n/d	n/d
Ste-Agathe-des-Monts	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	327 445.25 \$	2	97-06-19	renouvellement
Ste-Agathe-des-Monts	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	39 396.97 \$	2	98-01-01	renouvellement
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	Collecte, transport et disposition déchets, m.r., m.organiques et encombrants	120 015.29 \$	3	01-01-01	03-12-31
St-Jovite paroisse*	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	78 809.50 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Jovite paroisse*	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	9 482.06 \$	2	97-07-01	renouvellement
St-Jovite ville*	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	174 190.50 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Jovite ville*	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	20 957.94 \$	2	97-07-01	renouvellement
Sainte-Lucie	Les Entreprises St-Donat Ltée	Collecte et transport des déchets, matières recyclables et encombrants	42 814.00 \$	5	01-01-01	05-12-31
St-Faustin-Lac-Carré	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	128 587.25 \$	2	97-06-19	renouvellement
St-Faustin-Lac-Carré	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	15 471.13 \$	2	97-07-01	renouvellement
Val-David	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	176 277.75 \$	2	97-06-19	renouvellement
Val-David	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	21 209.07 \$	2	98-01-01	renouvellement
Val-des-Lacs	RIRHL	Collecte et transport des déchets, MR, encombrants et traitement des MR	57 304.50 \$	2	97-06-19	renouvellement
Val-des-Lacs	RIDR	Enfouissement déchets, disposition RDD et matériaux secs	6 894.66 \$	2	97-09-01	renouvellement
Val-Morin	Centre de Tri-cfer à Lachute	Traitement des m.r.	3 243.00 \$	10	98-03-09	08-03-08
Val-Morin	RIADM	Enfouissement déchets	40 000.00 \$	5	96-10-01	renouvellement
PAR TERRITOIRE			LAURENTIDES	ANTOINE-LABELLE	TOTAL	
COÛT TOTAL RIRHL (13 municipalités dans Laurentides et 16 dans A-L)			1 429 070.50 \$	1 215 981.25 \$	2 645 051.75 \$	
COÛT TOTAL RIDL (0 municipalité dans Laurentides et 10 dans A-L)			0.00 \$	89 000.00 \$	89 000.00 \$	
COÛT TOTAL RIDR (13 municipalités dans Laurentides et 6 dans A-L)			171 940.34 \$	50 926.12 \$	222 866.46 \$	
COÛT TOTAL RÉGIES (13 municipalités dans Laurentides et 16 dans A-L)			1 601 010.84 \$	1 355 907.37 \$	2 956 918.21 \$	
COÛT TOTAL PRIVÉ (10 municipalités dans Laurentides et aucun dans A-L)			487 033.29 \$	0.00 \$	487 033.29 \$	
GRAND TOTAL (23 municipalités dans Laurentides et 22 dans A-L)			2 088 044.13 \$	1 355 907.37 \$	3 443 951.50 \$	

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

Il existe également des règlements distincts en ce qui a trait au mode de tarification pour la taxe des ordures ménagères attribué distinctement pour le résidentiel et le commercial. C'est le cas, entre autres, lorsque les municipalités y insèrent la collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables issus du commercial dans leur collecte municipale. Dès lors, une taxe est chargée au commercial différemment du résidentiel (se référer section 4.6.2. taxe municipale)

4.5 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le cadre de la l'élaboration du projet de plan de gestion, et afin de tracer un portrait le plus fidèlement possible du territoire, un sondage a été effectué auprès de toutes les municipalités ainsi que des ICI. Les questionnaires qui ont servi à cette fin sont présentés à l'annexe 3-1. Les informations recueillies auprès des municipalités ont permis de dresser toutes leurs activités qui ont trait à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, des services municipaux sont offerts présentement pour six (6) catégories de matières : les ordures ménagères, les matières recyclables, les résidus organiques, les résidus domestiques dangereux, les résidus encombrants et les collectes spéciales. En ce qui concerne les boues, les municipalités gèrent l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8) et, s'il y a lieu, de la vidange des boues de fosses septiques, des réseaux d'égouts, d'aqueduc ainsi que des usines d'épuration. Les détails de ces modes de gestion pour chacune des municipalités sont décrits dans les pages ultérieures. L'annexe 4-2 présente la liste des tableaux des modalités de gestion pour les catégories de matières résiduelles suivantes : les résidus organiques, RDD, résidus encombrants, les collectes spéciales ainsi que différents coûts associés au budget municipal.

4.5.1 Collecte des matières résiduelles domestiques (ou ordures ménagères)

La collecte des matières résiduelles domestiques représente la traditionnelle cueillette des ordures ménagères destinées en totalité à l'élimination, sans aucune intervention de réemploi ou de récupération. On utilise encore pour ce type de collecte l'appellation suivante : « sac à vidanges », « déchets » ou « poubelle »⁴⁰. Sur le territoire, cette collecte est effectuée et partagée par la RIRHL et le secteur privé. Dans le cas de la RIRHL, des contrats sont octroyés auprès d'entrepreneurs privés; le territoire à couvrir pour la collecte est partagé en deux secteurs distincts: secteur sud (de La Rouge) et secteur nord (de la Lièvre). La fréquence de ces collectes se fait aux deux semaines sauf durant la période estivale où la collecte se fait sur une base hebdomadaire, les autres municipalités le font une fois semaine (52 collectes). Au niveau de la disposition des ordures ménagères en 2001⁴¹, seize (16) municipalités acheminaient leurs matières à Marchand, trois (3) au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'Intersan à Ste-Sophie, deux (2) au LES situé à Lachute et seulement (2) à leur DET. La carte 12 à la page suivante permet de visualiser l'origine et la destination des matières vouées à l'élimination.

En 2001, le coût total de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures ménagères pour l'ensemble des municipalités de la MRC représente un montant de 1 283 629 \$. Le tableau 4-3 présente le détail de ces coûts. De ce montant, les trois quarts vont à la collecte et au transport tandis qu'un quart va à l'élimination. Le coût moyen par porte est de 37,43\$, dont 27,41\$ pour la collecte et le transport et 10,02\$ pour l'élimination. La municipalité où le coût unitaire est le plus faible est de 31,76\$ par porte par la RIRHL (avec

⁴⁰ Cette ancienne appellation provient d'un dénommé "Eugène René Poubelle", préfet de la Seine en France, qui, par un arrêté en 1884, a obligé les propriétaires à procurer des contenants à leurs locataires afin que ces derniers puissent y disposer leurs ordures ménagères.

⁴¹ Avant les dernières fusions de Tremblant (2001) et de Ste-Agathe-des-Monts (2002).



MRC DES LAURENTIDES



MRC ANTOINE-LABELLE

SITUATION ACTUELLE - ÉLIMINATION (2001)
Origine et destination
des déchets ultimes
sur le territoire des
MRC Laurentides et
Antoine-Labelle

LÉGENDE



LES de Mont-Laurier



LES de Marchand



LES à l'extérieur

■ Dépôt en tranchée (DET) municipal

■ Dépôt en tranchée (DET) en TNO

■ Élimination à Mont-Laurier

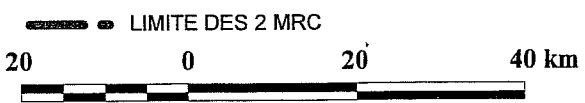
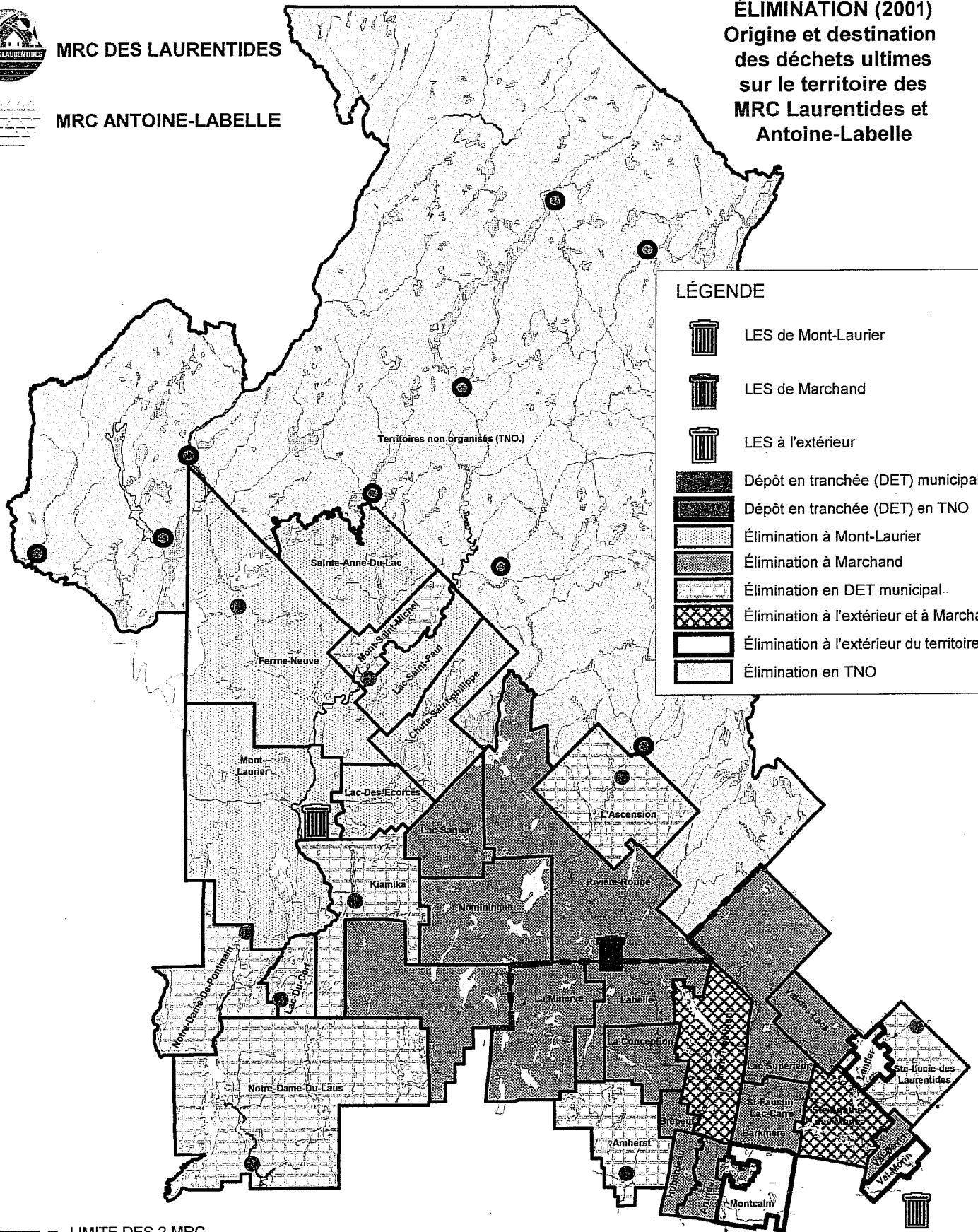
■ Élimination à Marchand

■ Élimination en DET municipal

■ Élimination à l'extérieur et à Marchand

■ Élimination à l'extérieur du territoire

■ Élimination en TNO



Échelle: 1:900 000

Conception: Suzanne Mercure, chargée de projet
 Cartographie: Martin Chabot, Service de la planification du territoire
 MRC des Laurentides, 03-08-12
 Base de données topographiques du Québec,
 Ministère des Ressources naturelles, Tous droits réservés, 2001

TABLEAU 4-3

Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance (an/mois/jour)	Durée (an)	Fréquence (nbre fois/an)	Nbre de porte ¹	Multi-log. Desservis	Nbre de IC desservis	Lieu d'élimination	Coûts (\$/an)					
									collecte/trans.	par porte	élimination	par porte	total	par porte
Annerst	Les Entreprises J.P. Maurice	03-12-31	3	63	1 616	tous	27	DET municipal	54 000.00	33.42	4 620.00	2.86	58 620.00	36.27
Arundel	RIRHL	renouvellement	2	32	426	tous	10	RIDR	10 287.90	24.15	3 241.86	7.61	13 529.76	31.76
Barkmere	R.C. Miller Inc.	n/a	1	52	213	n/a	4	RIDR	5 870.28	27.56	3 369.72	15.82	9 240.00	43.38
Bébéuf	RIRHL	renouvellement	2	32	511	tous	10	RIDR	12 340.65	24.15	3 888.71	7.61	16 229.36	31.76
Huberdeau	RIRHL	renouvellement	2	32	550	tous	26	RIDR	13 282.50	24.15	4 185.50	7.61	17 468.00	31.76
Ivry-sur-le-Lac*	Les Entreprises St-Donat Ltee	03-03-31	3	52	438	tous	2	RIADM-Lachute	31 871.00	72.76	9 100.00	20.78	40 971.00	93.54
Labelle	RIRHL	renouvellement	2	32	1 940	tous	97	RIDR	46 851.00	24.15	14 763.40	7.61	61 614.40	31.76
La Conception	RIRHL	renouvellement	2	32	1 117	tous	7	RIDR	26 975.55	24.15	8 500.37	7.61	35 475.92	31.76
Lac-Supérieur	RIRHL	renouvellement	2	32	1 460	tous	14	RIDR	35 259.00	24.15	11 110.60	7.61	46 369.60	31.76
Lac-Tremblant-Nord*	R.C. Miller Inc.	n/d	n/d	63	175	n/a	tous	RIDR	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d
La Minerve	RIRHL	renouvellement	2	32	1 687	tous	14	RIDR	40 741.05	24.15	12 838.07	7.61	53 579.12	31.76
Lantier	Intersan Inc.	05-12-31	5	52	861	6 log et moins	16	Site d'enfouissement Ste-Sophie	31 205.00	36.24	16 590.00	19.27	47 795.00	55.51
Montcalm	Les Entreprises J.P. Maurice	01-12-31	3	69	705	3 log et moins	tous 10	Site d'enfouissement Ste-Sophie	26 950.00	38.23	6 500.00	9.22	33 450.00	47.45
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller Inc.	n/d	n/d	63	3 341	tous	tous	RIDR	44 000.00	13.17	30 000.00	8.98	74 000.00	22.15
Ste-Agathe-Montis	RIRHL	renouvellement	2	32	5 177	tous	40	RIDR	132 624.55	25.62	39 396.97	7.61	172 021.52	33.23
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	03-12-31	3	52	1 495	tous	aucun	Site d'enfouissement Ste-Sophie	60 663.43	40.58	40 649.02	27.19	101 312.45	67.77
St-Jovite paroisse*	RIRHL	renouvellement	2	32	1 246	n/d	n/d	RIDR	30 090.90	24.15	9 482.06	7.61	39 572.96	31.76
St-Jovite Ville*	RIRHL	renouvellement	2	32	2 754	n/d	n/d	RIDR	66 509.10	24.15	20 957.94	7.61	87 467.04	31.76
Sainte-Lucie	Les Entreprises St-Donat Ltee	05-12-31	5	30	982	non	26	DET municipal	36 528.00	37.97	22 000.00	22.87	58 528.00	60.84
Saint-Faustin	RIRHL	renouvellement	2	32	2 053	tous	85	RIDR	49 086.95	24.15	15 471.13	7.61	64 558.08	31.76
Val-David	RIRHL	renouvellement	2	32	2 787	tous	78	RIDR	67 306.05	24.15	21 209.07	7.61	88 515.12	31.76
Val-des-Lacs	RIRHL	renouvellement	2	32	906	tous	10	RIDR	21 879.90	24.15	6 894.66	7.61	28 774.56	31.76
Val-Morin	Municipalité	n/a	n/a	52	1 893	non	56	RIADM-Lachute	95 809.00	50.61	38 718.00	20.45	134 527.00	71.07
TOTAL DE LA COLLECTE ET TRANSPORT									940 141.81	27.41				
TOTAL D'ÉLIMINATION											343 487.08	10.02		
TOTAL													1 283 628.89	37.43

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

NOTE 1 : Le nombre de porte ou ménage inclus les IC puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui inclus une partie des IC dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

disposition à Marchand - RIDR). À l'inverse, les municipalités où les coûts unitaires sont les plus élevés sont à Ivry-sur-le-Lac⁴² avec 93,54\$/porte et Val-Morin avec 71,07\$/porte.

Pour toutes les municipalités membres des deux régies, le coût de la collecte et du transport est de 24,15\$ par porte (RIRHL) et de l'élimination de 7,61\$ par porte (RIDR) pour un total de 31,76\$ par porte. Contrairement à ce qu'on peut s'attendre, le montant alloué à la collecte et au transport pour les municipalités membres de la RIRHL n'augmente pas par rapport à la distance entre la municipalité et le lieu d'enfouissement sanitaire, soit à Marchand pour les municipalités membres de la RIDR. En somme, les régies offrent, selon une approche de péréquation, un service identique pour les volets transport et enfouissement à l'ensemble des municipalités membres à un coût égal, quelle que soit leur localisation sur le territoire. Il en est de même pour le service de récupération des matières recyclables.

Le tableau 4-4 présente les coûts de revient à la tonne des ordures ménagères par municipalité. Il faut prendre en considération que les résultats des coûts à la tonne pour les municipalités membres des régies relèvent à la base d'un système de tarification établi au nombre total de portes, alors que les autres coûts présentés sont affectés dans chacune des municipalités en fonction des coûts réels du marché et/ou d'exploitation sans système de péréquation (se référer par exemple pour Lantier et Val-Morin, etc.). Dans l'ensemble, on remarque une grande variation de ces coûts tant pour la collecte et le transport que pour l'élimination. Plus particulièrement pour l'élimination, le coût de revient des municipalités membres de la RIDR (selon le système de tarification à la porte) se situe entre 11\$ à 20\$ la tonne, alors que le coût d'exploitation réel du LES de Marchand était de 25\$ la tonne (en 2001). Il est important de souligner qu'avec le nouveau projet d'agrandissement du LES de Marchand (avec sécurisation), les coûts d'exploitations réels passeront de 25\$ à entre 50\$ à 60\$ la tonne approximativement. À cet effet, les municipalités membres de la RIDR connaîtront, dans les années à venir, une augmentation significative de leurs coûts d'enfouissement⁴³. Pour les municipalités enfouissant leurs déchets ultimes au LES de Lachute ou de Ste-Sophie, les coûts varient entre 25\$ à 35\$ la tonne, comparable au coût moyen d'enfouissement au Québec.

4.5.2 Collecte des matières recyclables

Sur l'ensemble du territoire, dix-neuf (19) municipalités offraient en 2001 la collecte sélective des matières recyclables à leurs résidants, soit dix-sept (17) par le biais d'une collecte porte-à-porte et deux (2) par apport volontaire (Lantier et Val-Morin). Les municipalités ne participant toujours pas à la collecte sélective sont : Amherst, Barkmere, Ivry-sur-le-Lac et Montcalm. Pour les municipalités participantes, des contrats sont également octroyés par la RIRHL auprès des entrepreneurs privés comme pour la collecte des ordures ménagères. Les matières recyclables des municipalités membres de la RIRHL sont acheminées directement au centre de tri de Marchand pour traitement, alors que les autres municipalités membres acheminent leurs matières recyclables, soit aux centres de tri de Lachute ou de Ste-Sophie. En décembre 2001, le centre de tri de Ste-Sophie, sous la responsabilité de la compagnie *Intersan inc.*, a procédé officiellement à sa fermeture. Le territoire délimité par la collecte sélective est présenté à la carte 13.

⁴² Fusionnée avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts depuis 2002.

⁴³ Toutefois, l'autorisation de poursuivre l'exploitation du LES de Marchand, en fonction du nouveau projet d'agrandissement, dépendra de la décision du ministre de l'Environnement à cet effet.

TABLEAU 4-4

Quantités et coûts à la tonne des matières résiduelles domestiques éliminées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES ÉLIMINÉES SECTEUR MUNICIPAL										NOMBRE DE PORTE 2001 ²
	collecte/trans.		élimination		total		Quantité (tonne/an) ¹	Quantité (kg/porteur/an)			
	(\$/an)	\$/tonne	(\$/an)	\$/tonne	(\$/an)	\$/tonne					
Amherst	54 000,00	105,88	4 620,00	9,06	58 620,00	114,94	510,00	315,59			1 616
Arundel	10 287,90	40,66	3 241,86	12,81	13 529,76	53,47	253,02	599,94			426
Barkmere	5 870,28	140,47	3 369,72	80,63	9 240,00	221,11	41,79	196,20			213
Brébeuf	12 340,65	35,14	3 888,71	11,07	16 229,36	46,21	351,23	687,34			511
Huberdeau	13 282,50	46,53	4 185,50	14,66	17 468,00	61,19	285,47	519,04			550
Ivry-sur-le-Lac*	31 871,00	98,06	9 100,00	28,00	40 971,00	126,06	325,00	742,01			438
Labelle	46 851,00	52,20	14 763,40	16,45	61 614,40	68,65	897,55	462,65			1 940
La Conception	26 975,55	52,07	8 500,37	16,41	35 475,92	68,47	518,09	463,62			1 117
Lac-Supérieur	35 259,00	57,69	11 110,60	18,18	46 369,60	75,87	611,19	418,62			1 460
Lac-Tremblant-N*		n/d	inclus avec mun. Mt Tremblant	n/d		n/d	14,25	81,43			175
La Minerve	40 741,05	66,00	12 838,07	20,80	53 579,12	86,80	617,26	365,89			1 687
Lanlier	31 205,00	63,42	16 590,00	33,72	47 795,00	97,14	492,00	571,43			861
Montcalm	26 950,00	127,73	6 500,00	30,81	33 450,00	158,53	211,00	299,29			705
Mt-Tremblant muni.*	44 000,00	36,80	30 000,00	25,09	74 000,00	61,89	1 195,75	357,90			3 341
Ste-Agathe-Montis	132 624,55	48,64	39 396,97	14,45	172 021,52	63,08	2 726,87	526,73			5 177
Ste-Agathe-Nord*	60 663,43	143,41	40 649,02	96,10	101 312,45	239,51	423,00	282,94			1 495
St-Jovite paroisse*	30 090,90	47,46	9 482,06	14,95	39 572,96	62,41	634,07	508,88			1 246
St-Jovite ville*	66 509,10	43,80	20 957,94	13,80	87 467,04	57,60	1 518,62	551,42			2 764
Sainte-Lucie	36 528,00	123,82	22 000,00	74,58	58 528,00	198,40	295,00	306,65			962
Saint-Fausin	49 096,95	45,10	15 471,13	14,21	64 568,08	59,31	1 088,69	535,51			2 033
Va-David	67 306,05	46,49	21 209,07	14,65	88 515,12	61,14	1 447,72	519,45			2 787
Va-des-Lacs	21 879,90	64,37	6 894,66	20,28	28 774,56	84,65	339,91	375,18			906
Va-Morin	95 809,00	69,73	36 718,00	28,18	134 527,00	97,91	1 374,02	725,84			1 893
Total	940 141,81	58,14	343 487,08	21,24	1 283 628,89	79,38	16 171,50	471,57			34 293

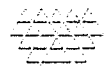
Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIHRL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : La quantité totale de matières résiduelles domestiques éliminées représente uniquement le secteur municipal.
 Note 2 : Le nombre de porte ou ménage inclus (CI) puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclut bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIHRL qui inclut une partie des CI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisé par la RIHRL pour l'année d'imposition 2001.
 *En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

**SITUATION ACTUELLE -
RÉCUPÉRATION (2001)**
Origine et destination
des matières recyclables
sur le territoire des
MRC Laurentides et
Antoine-Labelle



MRC DES LAURENTIDES

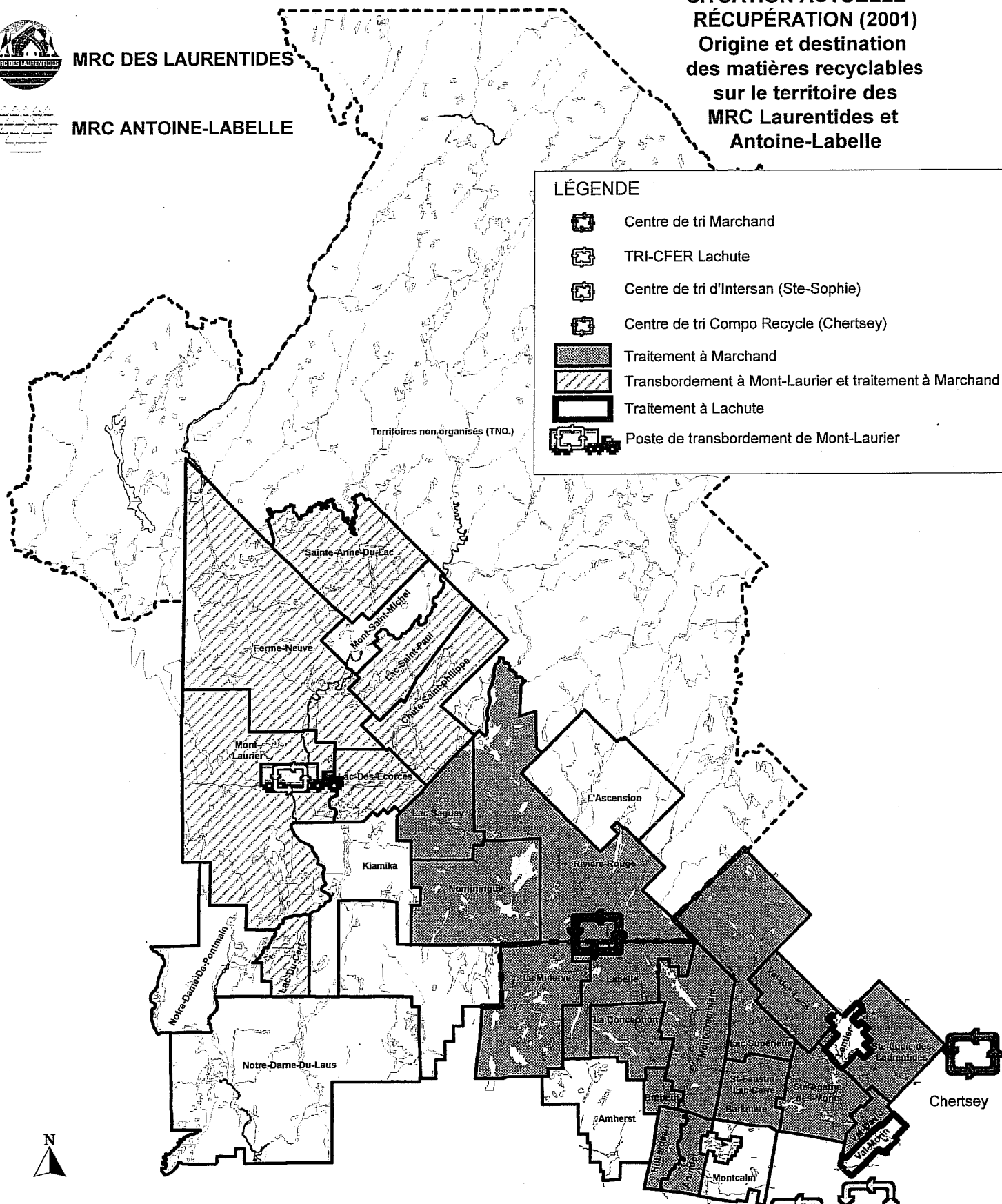


MRC ANTOINE-LABELLE

LÉGENDE

- Centre de tri Marchand
- TRI-CFER Lachute
- Centre de tri d'Intersan (Ste-Sophie)
- Centre de tri Compo Recycle (Chertsey)
- Traitement à Marchand
- Transbordement à Mont-Laurier et traitement à Marchand
- Traitement à Lachute
- Poste de transbordement de Mont-Laurier

Territoires non organisés (TNO.)



--- LIMITE DES 2 MRC



Échelle: 1:900 000

Conception: Suzanne Mercure, chargée de projet
Cartographie: Martin Chabot, Service de la planification du territoire
MRC des Laurentides, 03-08-12
Base de données topographiques du Québec,
Ministère des Ressources naturelles, Tous droits réservés, 2001

Lachute

Ste-Sophie

La collecte sélective municipale porte-à-porte était offerte à 28 500 logements (ménages permanents, saisonniers et ICI)⁴⁴ sur le territoire de la MRC en 2001 (17 municipalités). Les matières sont amassées pêle-mêle au moyen de bacs de récupération⁴⁵ de type bacs roulants⁴⁶ fournis aux résidants des municipalités membres de la RIRHL mais, également pour la collecte des ordures ménagères. La municipalité membre se charge de rembourser le montant de l'achat des bacs roulants auprès de la RIRHL et celle-ci s'assure de leur distribution; le coût d'achat des bacs est amorti sur une période de sept ans pour les municipalités membres. La fréquence de la collecte sélective varie en fonction de la municipalité et des saisons afin tenir compte d'une affluence plus accrue durant les périodes de hautes saisons (résidants secondaires) qui est un facteur considérable sur le territoire. En règle générale, la collecte sélective a lieu une fois tous les deux semaines (26 collectes annuelles).

En 2001, les coûts de la collecte sélective comprenant la collecte et le transport et traitement s'élevaient au total à 949 747\$. Le détail de ces coûts est présenté au tableau 4-5. Le coût moyen par porte pour la collecte et le transport était de 17,48\$ et pour le traitement de 10,22\$, pour un total de 27,70\$. Au niveau de la RIRHL, toutes les municipalités paient le même coût total par porte, soit de 38,39\$, le coût étant de 24,15\$ pour la collecte et le transport et de 14,24\$ pour le traitement des matières recyclables.

Le tableau 4-6 présente les coûts à la tonne pour les matières recyclables par municipalité. Comme pour les ordures ménagères, rappelons que les résultats des coûts à la tonne des municipalités membres des régies relèvent à la base d'un système de tarification établi au prorata du nombre total de portes, alors que les coûts présentés pour certaines municipalités sont en fonction des coûts réels du marché et/ou d'exploitation (ex. : Lantier et Val-Morin avec 10\$ à 12\$ la tonne pour le traitement). En se référant au tableau, on constate que pour un service identique à un coût à la porte égal - 38,39\$ (municipalités membres de la RIRHL), il existe une fluctuation fort importante des coûts à la tonne par municipalité. En raison du tonnage récupéré, certaines municipalités paient plus cher, ce qui ne reflète pas nécessairement un coût réel lié à l'effort de mise en valeur. Le coût moyen de la collecte sélective (collecte & transport et traitement des matières recyclables) sur l'ensemble du territoire de la MRC représente 314\$ la tonne en 2001. Le coût moyen de la collecte sélective au Québec est présentement d'environ 155\$ la tonne⁴⁷.

4.5.3 Collecte des résidus organiques ou putrescibles

D'abord, on divise généralement les résidus organiques, également appelés « matières putrescibles », en deux catégories : les résidus de table et résidus verts. Ces derniers sont des résidus de nature végétale produits essentiellement à l'extérieur des résidences et associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, branches, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc. Les résidus de table ou alimentaires sont généralement produits à l'intérieur des résidences et englobent les restes de table, les papiers et les cartons souillés, les mouchoirs, les filtres à café, etc. Les résidus verts peuvent tous être valorisés par le biais du compostage contrairement aux résidus de table qui ne peuvent l'être, qu'en partie, par cette méthode.

⁴⁴ Environ 27 000 ménages permanents et saisonniers sans les ICI.

⁴⁵ Communément appelé « Bac bleu ».

⁴⁶ D'une capacité de 240 litres pour les matières recyclables (bac vert) et de 360 litres pour les ordures ménagères (bac noir).

⁴⁷ Selon *Recyc-Québec*, les coûts nets de la collecte sélective se situent aujourd'hui aux environs de 50 M \$ pour l'ensemble du Québec (incluant la revente des matières secondaires), alors que 322 000 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par la collecte sélective en 2000; le taux de récupération moyen étant de 15% (objectif à atteindre de 60%) (Source : commentaires sur le projet de loi 102, mai 2002, *AOMGMR* et Bilan 2000, *Recyc-Québec*).

TABLEAU 4-5

Contrats de collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance (an/mois/jour)	Durée (an)	Fréquence (nbre fois/an)	Nombre de porte ¹	Type de collecte ²			Nombre ICI desservis	Destination	Coûts (\$/an)						
						PP	AV	ML			collecte/trans.	par porte	traitement	par porte	total	par porte	
																	n/a
Amherst	n/a	n/a	n/a	n/a	1 616	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	0,00	n/a		
Arundel	RIRHL	renouvellement	2	26	426	oui	non	oui	10	RIRHL	10 287,90	24,15	6 066,24	14,24	16 854,14	38,39	
Barkmere	n/a	n/a	n/a	n/a	213	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	0,00	n/a		
Brébeuf	RIRHL	renouvellement	2	26	511	oui	non	oui	10	RIRHL	12 340,65	24,15	7 276,64	14,24	19 617,29	38,39	
Huberdeau	RIRHL	renouvellement	2	26	550	oui	non	oui	26	RIRHL	13 282,50	24,15	7 832,00	14,24	21 114,50	38,39	
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	n/a	438	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	0,00	n/a		
Labelle	RIRHL	renouvellement	2	26	1 940	oui	non	oui	97	RIRHL	46 851,00	24,15	27 625,60	14,24	74 476,60	38,39	
La Conception	RIRHL	renouvellement	2	26	1 117	oui	non	oui	7	RIRHL	26 975,55	24,15	15 906,08	14,24	42 881,63	38,39	
Lac-Supérieur	RIRHL	renouvellement	2	26	1 460	oui	non	oui	14	RIRHL	35 259,00	24,15	20 790,40	14,24	56 049,40	38,39	
Lac-Tremblant-N*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	n/d	175	oui	non	n/d	n/a	RIRHL	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	n/d	n/d	n/d		
La Minerve	RIRHL	renouvellement	2	26	1 687	oui	non	oui	14	RIRHL	40 741,05	24,15	24 022,88	14,24	64 763,93	38,39	
Lantier	collecte privée et Tri-CFER	08-08-09	10	n/a	861	non	oui	oui	16	Tri-CFER Lachute	9 617,00	11,17	421,00	0,49	10 038,00	11,66	
Montbain	n/a	n/a	n/a	n/a	705	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0,00	n/a	0,00	0,00	n/a		
Mont-Tremblant muni.*	R.C. Miller inc.	n/d	n/d	n/d	3 341	oui	non	n/d	n/d	RIRHL	16 500,00	4,94	4 000,00	1,20	20 500,00	6,14	
Ste-Agathe-Montis	RIRHL	renouvellement	2	26	5 177	oui	non	oui	40	RIRHL	125 024,55	24,15	73 720,48	14,24	198 745,03	38,39	
Ste-Agathe-Nord*	Intersan Inc.	03-12-31	3	26	1 495	oui	non	non	aucun	Centre de tri Ste-Sophie	Inclus avec contrat ondures	n/d	18 702,84	12,51	18 702,84	n/d	
St-Jovite paroisse*	RIRHL	renouvellement	2	26	1 246	oui	non	oui	n/d	RIRHL	30 090,90	24,15	17 743,04	14,24	47 833,94	38,39	
St-Jovite ville*	RIRHL	renouvellement	2	26	2 754	oui	non	oui	n/d	RIRHL	66 509,10	24,15	39 216,96	14,24	105 726,06	38,39	
Sainte-Lucie	Les Entreprises St-Donat Ltée	05-12-31	5	26	982	oui	non	non	26	RIRHL	19 776,00	20,56	4 062,00	4,22	23 838,00	24,78	
Saint-Faustin	RIRHL	renouvellement	2	26	2 033	oui	non	oui	85	RIRHL	49 096,95	24,15	28 949,92	14,24	78 046,87	38,39	
Val-David	RIRHL	renouvellement	2	26	2 787	oui	non	oui	78	RIRHL	67 306,05	24,15	39 686,88	14,24	106 992,93	38,39	
Val-des-Lacs	RIRHL	renouvellement	2	26	906	oui	non	oui	10	RIRHL	21 879,90	24,15	12 901,44	14,24	34 781,34	38,39	
Val-Morin	Municipalité	n/a	n/a	4 conteneurs dans la muni.	1 893	non	oui	non	56	Tri-CFER Lachute	7 873,00	4,16	1 411,86	0,75	9 284,86	4,90	
TOTAL DE LA COLLECTE ET TRANSPORT											599 411,10	17,48					
TOTAL DE TRAITEMENT											350 336,26	10,22					
TOTAL													949 747,36			27,70	

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : Le nombre de porte ou ménage inclus les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui inclus une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

Note 2 : Les types de collecte peuvent être soit porte-à-porte (PP), par apport volontaire (AV) ou desservant également les multi-logements (ML).

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

TABLEAU 4-6

Quantités et coûts à la tonne des matières recyclables récupérées pour le secteur municipal dans la MRC des Laurentides en 2001

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES SECTEUR MUNICIPAL										NOMBRE DE PORTE 2001 ³
	collecte/trans.		traitement		total		Quantité (tonne/an) ¹	Quantité (kg/porte/an) ²			
	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)	(\$/an)	(\$/tonne)					
Amherst	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1 616
Arundel	10 287,90	176,80	6 066,24	104,25	16 354,14	281,05	58,19	196,60			426
Barkmere	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	213
Brébeuf	12 340,65	147,56	7 276,64	87,01	19 617,29	234,57	83,63	163,66			511
Huberdeau	13 282,50	246,25	7 832,00	145,20	21 114,50	391,44	53,94	98,07			550
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	438
Labelle	46 851,00	259,12	27 625,60	152,79	74 476,60	411,91	180,81	93,20			1 940
La Conception	26 975,55	289,56	15 906,08	170,74	42 881,63	460,30	93,16	83,40			1 117
Lac-Supérieur	35 259,00	286,05	20 790,40	168,67	56 049,40	454,72	123,26	84,42			1 460
Lac-Tremblant-N*	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/a	n/a	n/a	n/d	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	175
La Minerve	40 741,05	325,56	24 022,86	191,97	64 763,93	517,53	125,14	74,18			1 687
Lantier	9 617,00	272,44	421,00	11,93	10 038,00	284,36	35,30	41,00			861
Montcalm	0,00	n/a	0,00	n/a	0,00	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	705
Mt-Tremblant muni.*	16 500,00	n/a	4 000,00	n/a	20 500,00	n/a	130,00	n/a	n/a	n/a	3 341
Ste-Agathe-Moritz	125 024,55	181,87	73 720,46	107,24	198 745,03	289,11	687,44	132,79			5 177
Ste-Agathe-Nord*	Inclus avec contrat ordures	n/a	18 702,84	n/a	18 702,84	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1 495
St-Jovite paroisse*	30 050,90	187,54	17 743,04	110,56	47 833,94	298,12	150,45	128,77			1 246
St-Jovite ville*	66 509,10	158,63	39 216,96	93,54	105 726,06	252,17	419,26	152,24			2 754
Sainte-Lucie	19 776,00	201,80	4 062,00	41,45	23 838,00	243,24	98,00	101,87			962
Saint-Faustin	49 096,95	219,53	28 949,92	129,44	78 046,87	348,97	223,65	110,01			2 033
Vai-David	67 306,05	186,05	39 686,86	109,70	106 992,93	295,75	361,77	129,81			2 787
Vai-des-Lacs	21 879,90	393,81	12 901,44	232,21	34 781,34	626,01	55,66	61,32			906
Vai-Morin	7 873,00	56,77	1 411,86	10,18	9 284,86	66,95	138,69	73,26			1 893
Total	599 411,10	197,94	350 336,26	115,69	949 747,36	313,63	3 028,25	115,10			34 293

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIHRL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : La quantité totale de matières recyclables récupérées représente uniquement le secteur municipal.

Note 2 : Selon des données issues du Bilan 2000 de Recyc-Québec, couvrant tout le territoire québécois à raison de 7 372 448 pers. et de 2,43 pers./ménage, les quantités récupérées correspondent à 43,7 kg/pers./an et de 106 kg/ménage/an. Alors que selon l'étude de Chamard-CRIQ-Roche, oct. 2001, les quantités récupérées sont de 65 kg/pers./an et de 200 kg/ménage/an. Cette étude a été effectuée auprès de ménages uniquement desservis par un programme de collecte sélective de porte à porte, ce qui accroît la différence (Bilan 2000 Recyc-Québec).

Note 3 : Le nombre de porte ou ménage inclus les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIHRL qui inclus une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIHRL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

Il existe présentement sur le territoire des collectes porte-à-porte mais uniquement pour les résidus verts, tels que pour les feuilles, branches et gazon. Les municipalités de Val-Morin, Ste-Lucie-des-Laurentides, Val-des-Lacs, Brébeuf et La Conception disposent sur des terrains municipaux ou privés (ferme privé, RIADM à Lachute) ces résidus en vue de leur valorisation éventuelle sous forme de compostage. La Ville de Ste-Agathe-des-Monts, entre autres, fait des collectes spéciales deux fois par année des feuilles, branches et gazon pour les acheminer au lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand. Toutefois, lorsque les cueillettes peuvent le permettre, le site de Marchand dispose des matières organiques séparément afin d'éviter leur élimination; un endroit particulier et temporaire sur les lieux est aménagé en vue de leur valorisation ainsi que la récupération des matériaux secs et des résidus encombrants.

Pour les autres municipalités, les résidus organiques sont déposés ordinairement à même les ordures ménagères. Rappelons que la RIDR aurait distribué en 1997 un nombre de 250 composteurs à ses municipalités (référence section 3.2.2.). Au fil du temps, bon nombre de résidants se sont conscientisés par le processus de valorisation des résidus organiques se sont appropriés des composteurs, mais il demeure présentement difficile de dénombrer le nombre actuel de participant qui utilise cette forme d'activité. Les composteurs domestiques permettent de mettre en valeur les résidus verts et une partie des résidus de table. Le tableau A4-1 à l'annexe 4-2 présente un résumé de la situation sur les actions posées en regard aux matières organiques.

4.5.4 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour ce qui est du territoire desservi par la RIDR, il n'existe présentement aucune collecte annuelle de RDD. Au début des années 1990, la MRC des Laurentides a procédé à la mise sur pied d'un programme de collecte annuelle des RDD sur son territoire. La collecte se réalisait dans quatre (4) municipalités délimitant quatre grandes zones de service. Les résidants des municipalités devaient apporter lors de la journée de collecte tous leurs RDD. La compagnie privée était responsable de recueillir, transporter et de disposer ces RDD. Depuis plusieurs années, la MRC a cessé cette activité et aujourd'hui les résidants doivent eux-mêmes acheminer leurs RDD, soit auprès des détaillants ou commerçants autorisés ou au site de Marchand. À cet endroit, un dépôt permanent y est aménagé et un service est offert à l'année aux résidants des municipalités membres de la RIDR. Les coûts pour l'entretien du dépôt permanent de RDD de Marchand sont inclus dans la quote-part attribuée aux municipalités membres de la RIDR. Présentement sur le territoire, seules les municipalités de Lantier et Ste-Lucie-des-Laurentides poursuivent une collecte annuelle des RDD, alors que les municipalités Val-Morin, Montcalm, Barkmere et Amherst n'offrent aucune activité au niveau de ce type de matière. La carte 14 présente le territoire de desserte municipal ainsi que les installations ou les lieux de récupération qui ont trait à la récupération des RDD.



MRC DES LAURENTIDES

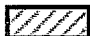


TERRITOIRES DE DESSERTES DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - NIVEAU MUNICIPAL - 2001
MRC LAURENTIDES ET ANTOINE-LABELLE






MRC ANTOINE-LABELLE

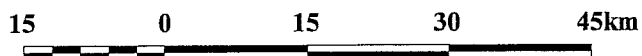
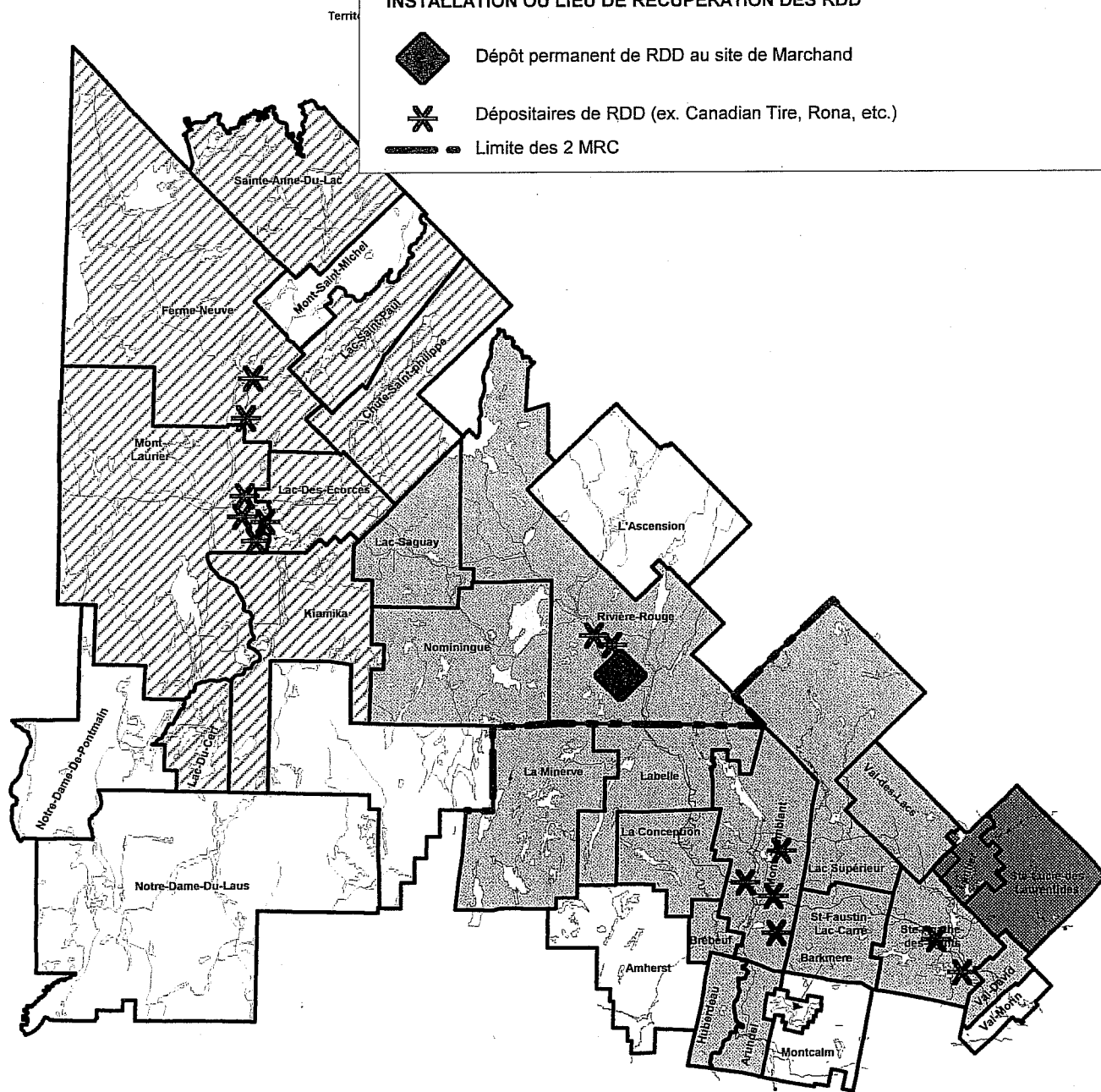
LÉGENDE

MODE ORGANISATIONNEL DE RÉCUPÉRATION DES RDD PAR LE MILIEU MUNICIPAL

-  Collecte annuelle des RDD à Mont-Laurier pour les municipalités membres de la RIDL
-  Apport volontaire des RDD à Marchand pour les municipalités membres de la RIDR
-  Collecte annuelle des RDD par la municipalité

INSTALLATION OU LIEU DE RÉCUPÉRATION DES RDD

-  Dépôt permanent de RDD au site de Marchand
-  Dépositaires de RDD (ex. Canadian Tire, Rona, etc.)
-  Limite des 2 MRC



Échelle: 1:800 000



Conception: Suzanne Mercure, chargée de projet
Cartographie: Martin Chabot, Service de la planification du territoire
MRC des Laurentides, 03-08-12
Base de données topographiques du Québec,
Ministère des Ressources naturelles, Tous droits réservés, 2001

4.5.5 Collecte des résidus encombrants

Au niveau de la collecte des résidus encombrants ou objets lourds, la RIRHL offre ce service auprès des municipalités membres. Ce service se fait par le biais de deux (2) collectes par année, soit une au printemps et une autre à l'automne. Ces résidus comprennent : appareils ménagers, meubles, branches attachées en fagots, pneus, pierre, béton, terre et grosses branches ayant un poids inférieur à 25 kilogrammes et disposés dans des contenants suffisamment solides. Toutefois, les matériaux provenant des travaux de démolition, de rénovation ou de construction sont exclus de la collecte des gros rebuts.

Les coûts de cette collecte sont inclus dans la quote-part annuelle des municipalités membres de la RIRHL; il est donc impossible de déterminer pour l'ensemble de la MRC les coûts de ce service puisqu'ils sont inclus avec ceux de la collecte des ordures ménagères. Pour ce qui est des autres municipalités indépendantes, un service est également offert deux fois par an et/ou, dans certains cas, les objets lourds sont ramassés en même temps que les ordures ménagères et destinées à l'enfouissement. Les gros rebuts sont acheminés au site d'enfouissement de Marchand et certains organismes d'entraide en récupèrent pendant une partie (par apport volontaire ou par collecte à domicile), ainsi que les ferrailleurs itinérants et les commerçants d'articles usagés avant d'être par la suite voués à l'élimination. Mis à part le site d'enfouissement, il existe d'autres points de collectes importants, tels que *Les Services R.C. Miller* à la Ville de Mont-Tremblant et *Opération gestion C.P.* à Ste-Agathe-des-Monts qui permettent d'assurer un service aux municipalités membres de la RIDR dans les parties centrale et plus au sud du territoire.

4.5.6 Collectes spéciales (pneus, textiles, sapins de Noël, etc.)

Certaines municipalités offrent une collecte additionnelle et appropriée pour certains types de matières, autre que celle pour les résidus encombrants. Par exemple pour le métal, ferraille, débris de construction et de démolition, pneus hors norme, etc. C'est le cas pour les municipalités de Val-Morin, Ste-Agathe-des-Monts, Lantier, Brébeuf et Amherst. La plupart de ces municipalités ont des contrats avec le privé pour la récupération de ces matières.

4.5.7 Collecte des boues (fosses septiques et municipales)

En général, il y a trois principaux types de boues à considérer, soit les boues de fosses septiques (BFS), les boues municipales (BM) et les boues industrielles et non dangereuses. Les boues de fosses septiques proviennent des vidanges périodiques des fosses septiques des résidences et des ICI non raccordés à un système d'égout municipal. Les boues municipales sont générées par les activités de filtration de l'eau potable et d'épuration des eaux usées municipales. Enfin, les boues industrielles proviennent d'industries dont la totalité ou une partie des matières résiduelles générées se retrouve sous forme de boues et traitée par un système autonome, indépendant du système municipal. Comme il existe très peu d'usine ou de grosses industries dans la MRC des Laurentides et que, par conséquent, ces dernières n'ont aucun système de traitement des eaux usées à part, on ne retrouve donc aucune boue de type industrielle sur le territoire. La majorité des ICI sont raccordés au réseau d'égout municipal.

En milieu rural, les eaux usées domestiques sont recueillies soit par une installation septique (fosse septique avec champ d'épuration) ou par un réseau d'égout municipal. Ces deux modes de gestion génèrent des boues que l'on doit valoriser ou éliminer à intervalle régulier; ces boues sont considérées et définies comme étant un déchet solide au sens du *Règlement sur l'élimination des déchets solides* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.14), de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2). Présentement, il n'existe aucun contrôle municipal sur la collecte des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC des

Laurentides; le rôle de la collecte des boues est laissé entièrement aux entrepreneurs privés. Ces derniers se doivent d'assumer leur propre responsabilité en regard à la collecte des boues de fosses septiques et d'en disposer dans des endroits reconnus et conformes. Il en coûte en moyenne aux résidants entre 100 \$ et 200 \$ par vidange de fosse septique. Cette variation de coût peut s'expliquer en partie par les particularités du lieu de chaque résidence et de l'emplacement de la fosse septique : difficulté d'accès et capacité de la fosse, distance des lieux de disposition des boues, type de collecte et traitement, etc.

Au niveau de la vidange, certaines municipalités gèrent un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Les municipalités de Ste-Lucie-des-Laurentides, St-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant, Huberdeau et La Conception demandent à leurs résidants de procéder à la vidange une fois tous les deux ans pour les résidences permanentes et une fois tous les quatre ans pour les résidences secondaires, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.8) de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2).

Pour ce qui est de la gestion des boues d'origine municipale sur le territoire, le programme provincial d'assainissement des eaux usées a contribué pour beaucoup à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau et lacs, notamment dans le cas des rivières Rouge, du Diable et du Nord. Au total, ce programme gouvernemental a déjà permis depuis le tout début la mise en place de douze (12) installations ou usines d'épuration dans les municipalités suivantes :

Tableau 4-7
Infrastructures de traitement des eaux usées dans la MRC des Laurentides

Brébeuf - 1994	Mont-Tremblant (5 installations)	Ste-Lucie - 1986
Labelle - 1994	Ste-Agathe-des-Monts - 1987	Val-David - 1981 (avec Val-Morin)
La Conception	St-Faustin-Lac-Carré - 1997	Val-Morin - 1981

Les boues générées de certaines usines d'épuration, tout dépendant du type de système mise en place, n'ont dans certains cas jamais été vidangées : Val-Morin, Val-David (système commun avec Val-David), Ste-Lucie-des-Laurentides et Labelle. Les boues municipales de St-Faustin-Lac-Carré, Mont-Tremblant, Brébeuf et La Conception sont présentement disposées à des fins de valorisation (compost), alors que celles de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts sont acheminées au LES de la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de Lachute pour élimination.

4.5.8 Collectes municipales des ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) ont la responsabilité de disposer correctement des matières résiduelles générées par leurs propres activités. Ils prennent eux-mêmes des ententes directement avec des entrepreneurs privés au niveau de la collecte et du transport des déchets et, par la suite, ces derniers doivent en disposer dans des sites reconnus. Il en est de même pour certains ICI qui prennent l'initiative de faire la collecte de leurs matières pouvant être récupérées. En fait, il existe environ 2000 ICI sur le territoire et plus de la moitié de ces entreprises se retrouvent dans les villes de Ste-Agathe-des-Monts et de Mont-Tremblant; la Station touristique de Mont-Tremblant comptabilise à elle seule plus d'une centaine de commerces, hôtels et restaurants. Présentement, la Station Mont-Tremblant assure elle-même le service de collecte des

ordures ménagères sur le site ainsi que la tarification. Avec l'expansion projetée de la Station, l'implantation de nouveaux services en vue de maximiser la mise en valeur des matières ainsi que d'assurer un système de collecte adéquat constitue un enjeu de taille. À cet effet, un aménagement particulier et adapté à ce lieu touristique fortement achalandé durant les périodes de hautes saisons devra être configuré afin de répondre à ce nouveau besoin du territoire.

Au niveau de la collecte municipale, bon nombre de commerces utilisent ordinairement le service municipal. Notons qu'un grand nombre des établissements sont identifiés au rôle d'évaluation foncière comme étant des usages à dominance résidentielle⁴⁸, bien qu'ils aient une vocation partiellement commerciale. Ceci concerne, entre autres, les petits salons de coiffure, les travailleurs autonomes, certaines boutiques artisanales, etc. Dans tous les cas, ces établissements sont inclus dans la collecte résidentielle. Toutefois, et de façon générale, les ICI de plus grande taille sont exclus de la collecte municipale. À partir des informations qui ont été recueillies auprès des municipalités du territoire, on estime près de la moitié des ICI est incluse dans la collecte municipale. Les ICI localisés dans les municipalités membres de la RIRHL bénéficient des services offerts non seulement pour la cueillette des ordures ménagères mais également des matières recyclables. Pour ce qui est des municipalités à caractère plus rural et ayant leur propre DET, ces dernières se chargent elles-mêmes de la collecte des ICI puisque le nombre y est relativement peu significatif. Le tableau A4-5 de l'annexe 4-2 démontre la proportion des ICI desservie par le service municipal pour chacune des municipalités.

4.5.9 Activités de communication et de sensibilisation

Les activités d'information et de sensibilisation sur les différents programmes de collectes municipales sont réalisées selon l'initiative des municipalités locales. Certaines d'entre elles font de l'information et de la sensibilisation à des degrés et par des moyens différents en plus du rôle joué par la RIRHL.

Le bulletin municipal s'avère être l'outil le plus couramment utilisé pour diffuser l'information touchant les matières résiduelles auprès des résidants. Quelques municipalités du territoire ont un bulletin municipal distribué entre deux et douze fois par année. Cette publication contient principalement de l'information pratique sur les différents services municipaux dont celle relative aux matières résiduelles, telle que la fréquence des différentes collectes, le volet récupération, la collecte annuelle des RDD, les nouveaux services offerts ou encore la tenue des collectes printanières. Dans quelques municipalités, on tente de cibler le volet éducatif : on élabore un peu plus sur l'importance du développement durable et de l'attention qu'on doit apporter au recyclage par exemple ou, encore, on explique pourquoi il est dangereux d'éliminer les RDD, etc.

Certaines municipalités ont également recours à la distribution de communiqués et d'avis publics dans les journaux et de façon ponctuelle. Parfois, de l'information est distribuée dans certains cas aux nouveaux résidants. D'autre part, quelques municipalités procèdent à des informations ponctuelles sur différents sujets : la sensibilisation porte-à-porte lors du lancement de la collecte sélective (lors de l'adhésion à la RIRHL), la tournée des écoles pour sensibiliser sur l'importance de récupérer les RDD et les formations sur le compostage domestique sont les principales. Les coûts reliés à l'information et à la sensibilisation sont difficiles à obtenir dans la majorité des cas : ceux-ci sont généralement inclus dans le coût total de production du bulletin municipal par exemple ou, encore, sont compris dans le salaire du personnel déjà en place.

⁴⁸ Sous le code 1000 dans le rôle d'évaluation foncière.

Pour ce qui est des activités de communication organisées par la RIRHL, la majeure partie de ces informations est véhiculée par le biais d'articles dans les principaux journaux locaux du territoire et diffusés à plusieurs reprises durant l'année. Il existe d'autres outils ou moyens de sensibilisation tels que la publicité via la radio, les calendriers, dépliants et brochures distribués aux résidents. En 2001, la RIRHL a assumé sur le territoire des Laurentides un coût total de 16 042\$ pour de l'information et de la sensibilisation auprès de 22 594 ménages (13 municipalités membres sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001), soit un coût de revient d'environ 0,71 \$ par porte. Au total, l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides aurait déboursé 18 147 \$. (voir les détails des activités de communication et de sensibilisation de chacune des municipalités au tableau 4-8).

TABLEAU 4-8

Activités de sensibilisation et d'information sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Moyen	Matières visées	Responsable	Coût (\$)	Nbre de porte 1	Coût par porte (\$/porte)
Amherst	bulletin mensuel	RDD	municipalité	inclus dans frais généraux	1 616	0,00
Anouël	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	302,46	426	0,71
Barkmere	n/a	n/a	n/a	0,00	213	0,00
Brébeuf	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	362,81	511	0,71
Huberbeau	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	390,50	550	0,71
Ivry-sur-le-Lac*	n/a	n/a	n/a	0,00	438	0,00
Labelle	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 377,40	1 940	0,71
La Conception	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	843,07	1 117	0,75
Lac-Supérieur	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	1 536,60	1 460	1,05
Lac-Tremblant-Nord*	n/d	n/d	n/d	n/d	175	0
La Minerve	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 197,77	1 687	0,71
Lanifer	Dépliant envoyé avec compte de taxes et bulletin municipal	Pneus, recyclage, RDD et matériaux secs en 2002	municipalité	605,00	861	0,70
Montcalm	n/a	n/a	n/a	0,00	705	0,00
Mont-Tremblant muni.*	n/d	n/d	n/d	n/d	3 341	0
Ste-Agathe-des-Monts	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	4 125,67	5 177	0,80
Ste-Agathe-Nord*	n/a	n/a	n/a	0,00	1 495	0,00
St-Jovite paroisse*	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	894,66	1 246	0,71
St-Jovite ville*	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 955,34	2 754	0,71
Ste-Lucie-des-Laurentides	dépliant et journaux locaux	matières recyclables et RDD	municipalité	inclus dans frais généraux	962	0,00
Saint-Faustin-Lac-Carré	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 443,43	2 033	0,71
Vai-David	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL	1 978,77	2 787	0,71
Vai-des-Lacs	journaux, radio, calendrier, dépliant et brochure par porte	services collectés, type de matières recyclables, autres	RIRHL+municipalité	1 143,26	906	1,26
Vai-Morin	Le journal de Vai-Morin	matières recyclables, RDD, feuilles et métaux	municipalité	aucun frais	1893	0,00
TOTAL RIRHL DANS LAURENTIDES				16 041,74 \$	22 594	0,71 \$
TOTAL AUTRES				2 105,00 \$	11 699	0,18 \$
GRAND TOTAL				18 146,74 \$	34 293	0,53 \$

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : Le nombre de porte ou ménage inclus les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui inclut une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

4.6 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

4.6.1 Coût total pour l'ensemble des différentes collectes

Quant aux sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC des Laurentides, elles s'élevaient à un peu plus de 2,7 M \$ en 2001 (incluant l'achat de bacs). Ce montant correspond au total des sommes dépensées par chacune des municipalités pour la gestion de leurs matières résiduelles. Le tableau 4-9 répartit ce montant à travers les différentes activités de gestion. Le graphique 4-1 présente visuellement le pourcentage respectif des principales activités qui y ont trait. On constate que la gestion des ordures ménagères, et conventionnelle, représente près de la moitié (47%) du montant global engagé en 2001, soit 1 283 629\$. Les activités qui ont trait à la collecte, transport et traitement des matières recyclables représentent 34 % du coût global. Au niveau des investissements reliés à l'achat de bacs, ces coûts représentent 16% du coût global. Toutefois, il importe de mentionner que la majorité des municipalités ont presque finalisé la totalité de leur paiement. Ainsi, ce coût devrait significativement diminuer dans le temps.

Enfin, on remarque que le système de collecte et de transport pour les ordures et matières recyclables représente pour l'ensemble de la MRC, plus de 56% du coût global, alors que les coûts imputables au traitement et à l'élimination des matières ne constituent que seulement 25% du coût. Les frais à assumer pour le traitement et l'élimination sont de moindre importance par rapport au système de collecte et de transport et s'explique par la présence d'un vaste territoire à desservir ainsi que, d'autre part, des équipements non conformes. L'agrandissement et, par conséquent, la sécurisation du LES de Marchand amènera dans le courant des prochaines années une hausse du coût d'enfouissement pour les municipalités membres de la RIDR.

Graphique 4-1
Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles en 2001

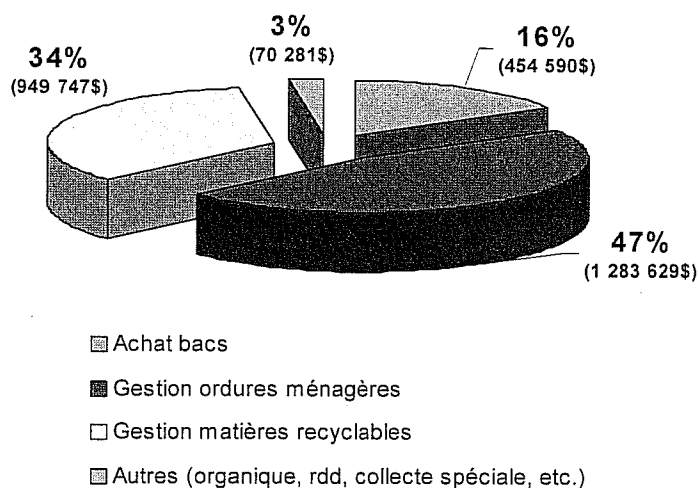


TABLEAU 4-9

Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	COÛTS TOTAUX DES DIFFÉRENTES COLLECTES ASSUMÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL (\$/2001)											Nombre d porte pour 2001 ¹	
	matières résiduelles domestiques			sélective		autres (organique, rdd, encombrants, com., etc.)	Coût total (\$/2001)	Coût par porte (\$/p./2001)	Achat bacs (\$/an)	Coût total (\$/2001)	Coût par porte (\$/p./2001)		
	collecte/trans.	élimi.	total	collecte/trans.	traitement								total
Amherst	54 000,00	4 620,00	58 620,00	0,00	0,00	0,00	58 620,00	36,27	0,00	58 620,00	36,27	1 616	
Arundel	10 287,90	3 241,86	13 529,76	10 287,90	6 066,24	16 354,14	30 186,36	70,86	9 200,00	39 386,36	92,46	426	
Barkmere	5 870,28	3 369,72	9 240,00	0,00	0,00	0,00	9 240,00	43,38	0,00	9 240,00	43,38	213	
Brébeuf	12 340,65	3 886,71	16 229,36	12 340,65	7 276,64	19 617,29	39 109,46	76,54	11 178,00	50 287,46	98,41	511	
Huberdeau	13 282,50	4 185,50	17 468,00	13 282,50	7 832,00	21 114,50	38 973,00	70,86	12 029,00	51 002,00	92,73	550	
Ivry-sur-le-Lac*	31 871,00	9 100,00	40 971,00	0,00	0,00	0,00	40 971,00	93,54	0,00	40 971,00	93,54	438	
Labelle	46 851,00	14 763,40	61 614,40	46 851,00	27 625,60	74 476,60	137 468,40	70,86	37 168,00	174 636,40	90,02	1 940	
La Conception	26 975,55	8 500,37	35 475,92	26 975,55	15 906,08	42 881,63	81 219,31	72,71	23 391,00	104 610,31	93,65	1 117	
Lac-Supérieur	35 259,00	11 110,60	46 369,60	35 259,00	20 730,40	56 049,40	103 955,60	71,20	31 050,00	135 005,60	92,47	1 460	
Lac-Tremblant-Nord*	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	Inclus avec mun. Mt-Tremblant	n/d	n/d	n/d	n/d	0,00	n/d	n/d	n/d	175
La Minerve	40 741,05	12 838,07	53 579,12	40 741,05	24 022,86	64 763,93	119 540,82	70,86	36 087,00	155 627,82	92,25	1 687	
Lanier	31 205,00	16 590,00	47 795,00	9 617,00	421,00	10 038,00	61 139,95	71,01	0,00	61 139,95	71,01	861	
Montcalm	29 950,00	6 500,00	33 450,00	0,00	0,00	0,00	33 450,00	47,45	0,00	33 450,00	47,45	705	
Mont-Tremblant mun	44 000,00	30 000,00	74 000,00	16 500,00	4 000,00	20 500,00	94 500,00	28,28	0,00	94 500,00	28,28	3 341	
Ste-Agathe-Motus	132 624,55	39 396,97	172 021,52	125 024,55	73 720,48	198 745,03	402 540,22	77,76	95 676,26	498 216,47	96,24	5 177	
Ste-Agathe-Nord*	60 663,43	40 649,02	101 312,45	Inclus avec contrat odures	18 702,84	18 702,84	120 015,29	80,28	0,00	120 015,29	80,28	1 495	
St-Jovite paroisse*	30 090,90	9 482,06	39 572,96	30 090,90	17 743,04	47 833,94	88 291,56	70,86	25 668,00	113 959,56	91,46	1 246	
St-Jovite ville*	66 509,10	20 957,94	87 467,04	66 509,10	39 216,96	105 726,06	195 148,44	70,86	49 575,00	244 723,44	88,86	2 754	
Sainte-Lucie	36 528,00	22 000,00	58 528,00	19 776,00	4 062,00	23 838,00	85 996,00	89,39	0,00	85 996,00	89,39	962	
Saint-Fausin	49 096,95	15 471,13	64 568,08	49 096,95	28 949,92	78 046,87	144 058,98	70,86	42 550,00	186 608,98	91,79	2 033	
Vai-David	67 306,05	21 209,07	88 515,12	67 306,05	39 686,88	106 992,93	206 801,82	74,20	60 205,00	267 006,82	95,80	2 787	
Vai-des-Lacs	21 879,90	6 694,66	28 574,56	21 879,90	12 901,44	34 781,34	67 720,00	74,75	20 815,00	88 535,00	97,72	906	
Vai-Morin	95 809,00	38 718,00	134 527,00	7 873,00	1 411,86	9 284,86	144 711,86	76,45	0,00	144 711,86	76,45	1 893	
Total mun. membres RIDR+ RIRHL (13)	553 245,10	171 940,34	725 185,44	545 645,10	321 738,56	867 383,66	1 655 013,37	73,25	454 590,25	2 109 603,62	93,37	22 594	
Total autres municipalités	388 896,71	171 546,74	558 443,45	53 766,00	28 597,70	82 363,70	648 644,10	55,44	0,00	648 644,10	55,44	11 699	
GRAND TOTAL	940 141,81	343 487,08	1 283 628,89	599 411,10	350 336,26	949 747,36	2 303 657,47	67,18	454 590,25	2 758 247,72	80,43	34 293	

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : Le nombre de porte ou ménage inclus les CI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets incluent bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui inclut une partie des CI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIRHL pour l'année d'imposition 2001.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

4.6.2 Taxe municipale et système de tarification

À l'heure actuelle, le coût de la gestion des déchets relevant du service municipal est imposé au citoyen sous forme de taxation. Les systèmes de tarification en vigueur au Québec ne prennent pas en considération les efforts que les résidents et ICI consacrent à réduire leur quantité de déchets. Outre la volonté d'agir, pour accroître la performance, il faudrait que des mesures incitatives, entre autres financières, soient disponibles et contribuent à encourager les citoyens qui agissent par rapport à ceux qui ne font aucun effort.

On peut distinguer deux grandes familles de système de tarification : la *tarification fixe* et la *tarification directe*. La *tarification fixe* (ou cachée) est basée sur l'impôt foncier ou sur la tarification forfaitaire (taxe municipale) et ne prend pas en compte la quantité de déchets générés et les actions de réduction et de récupération. Elle est basée uniquement sur une répartition uniforme des coûts de la gestion des déchets, tandis que la *tarification directe* est basée en fonction du volume, poids et ou à l'acte et tient compte des quantités générées et des efforts de réduction et de récupération. Au Québec, on utilise habituellement le système de *tarification fixe* pour la gestion des déchets. Avec ce modèle de tarification, l'incitation à consentir des efforts de réduction est pratiquement nulle pour les citoyens. Dès lors, l'implantation de nouveaux services ou infrastructures, destinés à réduire les quantités à éliminer, est souvent perçue comme des coûts additionnels pour les élus et, par conséquent, pour les citoyens (Chamard, 1999).

Le système de tarification appliqué sur le territoire de la MRC est la *tarification fixe*. En 2001, la taxe municipale au contribuable était l'ordre de 50\$ à 108\$ par porte pour le résidentiel, alors que la taxe au niveau commercial variait de l'ordre de 140\$ à 200\$ par commerce, tout dépendant du mode de répartition des coûts imposés dans le règlement sur la taxe des ordures ménagères de la municipalité. Le tableau 4-10 présente le portrait des coûts par municipalité. En tenant compte du coût total de la gestion des matières résiduelles de 2,7 M \$ et du nombre total de portes, le coût réel de la taxe pour le secteur résidentiel correspondrait à environ à 80,43\$ par porte (incluant toujours les ICI).

Pour les municipalités membres des RIRHL et RIDR, une particularité s'impose au niveau du système tarification. D'abord, la gestion des déchets est sous la responsabilité des régies, seule la taxe municipale chargée au contribuable sur les ordures ménagères pour le résidentiel et le commercial via son règlement est établie par la municipalité. Ces municipalités doivent tenir compte dans leur budget annuel l'ensemble des coûts à assumer en matière de gestion des déchets et qui inclut, entre autres, les quotes-parts des RIRHL et RIDR. Il est important de rappeler que le système de péréquation des quotes-parts comptabilise et est établi selon le nombre total de portes (nombre total de logements et autres locaux – commercial, tel qu'inscrit dans le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité). Ainsi, certaines municipalités peuvent être désavantagées par ce système de péréquation par le nombre de portes saisonnières et d'ICI présents sur leur territoire. D'autre part, ce système n'est pas représentatif de la quantité réelle qu'elles génèrent.

À cet effet, toutes les municipalités membres des régies paient un coût par porte égal pour un service complet et identique : 63,25\$ par porte (excluant R&D) pour la RIRHL et pour 7,61\$/porte pour la RIDR pour un total de 70,86\$ par porte (référence tableau A4-8 en annexe). En somme, ce système de tarification est simple, facile à gérer et uniforme pour toutes les municipalités mais ne tient pas compte du tonnage réel, ni des efforts consentis au niveau de la récupération par les municipalités, induisant ainsi certaines iniquités.

En conclusion, la présentation du portrait de la situation a fait ressortir quelques enjeux dont, entre autres, la logistique du transport, la consolidation de certains équipements ainsi que le système de répartition des coûts.

TABLEAU 4-10

Coûts de gestion des matières résiduelles et taxe attribuée par le secteur municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides en 2001

Municipalités	Coûts totaux gestion des matières résiduelles (\$/2001	Nombre de porte pour 2001 ¹	Coût réel (\$/porte/2001)	Taxe municipale au contribuable (\$/porte/2001)	
				résidentiel	commercial
Amherst	58 620.00	1 616	36.27	50.00	140.00
Arundel	39 366.36	426	92.46	95.00	200.00
Barkmere	9 240.00	213	43.38	Inclus dans la taxe générale	n/a
Brébeuf	50 287.46	511	98.41	100.00	n/a
Huberdeau	51 002.00	550	92.73	102.00	n/a
Ivry-sur-le-Lac*	40 971.00	438	93.54	95.00	n/a
Labelle	174 636.40	1 940	90.02	97.75	n/a
La Conception	104 610.31	1 117	93.65	97.00	n/a
Lac-Supérieur	135 005.60	1 460	92.47	100.00	n/a
Lac-Tremblant-Nord*	n/d	175	n/d	n/d	n/d
La Minerve	155 627.82	1 687	92.25	75.00	n/a
Lantier	61 139.95	861	71.01	85.00	n/a
Montcalm	33 450.00	705	47.45	Inclus dans la taxe générale	n/a
Mont-Tremblant muni.*	94 500.00	3 341	28.28	n/d	n/d
Ste-Agathe-Morits	498 216.47	5 177	96.24	108.00	108.00
Ste-Agathe-Nord*	120 015.29	1 495	80.28	92.00	n/a
St-Jovite paroisse*	113 959.56	1 246	91.46	n/d	n/d
St-Jovite ville*	244 723.44	2 754	88.86	n/d	n/d
Sainte-Lucie	85 996.00	962	89.39	98.00	variable
Saint-Faustin	186 608.38	2 033	91.79	98.00	157.00
Vai-David	267 004.82	2 787	95.80	95/76	160.00
Vai-des-Lacs	88 535.00	906	97.72	100.00	n/a
Vai-Morin	144 711.86	1 893	76.45	88.00	variable
Total muni. membres RIDR+ RIRHL (13)	2 109 603.62	22 594	93.37	n/d	n/a
Total autres municipalités	648 644.10	11 699	55.44	n/d	n/a
GRAND TOTAL	2 758 247.72	34 293	80.43	n/d	n/a

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la disposition des déchets et membres de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour la collecte et transport des déchets et des matières recyclables.

Note 1 : Le nombre de porte ou ménage inclus les ICI puisque la majorité des contrats de collecte des déchets inclus bons nombres de commerces et institutions. C'est le cas pour la RIRHL qui inclut une partie des ICI dans sa collecte et transport des déchets et des matières recyclables. Données provenant du rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides de décembre 2000 et utilisée par la RIRHL pour l'année

Note 2 : La taxe des ordures ménagères est régie selon un règlement distinct, tout dépendant de certaines municipalités.

*En 2001, les municipalités St-Jovite ville, St-Jovite paroisse, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant ont été fusionnées et ont formé la nouvelle Ville de Mont-Tremblant, alors que Ivry-sur-le-Lac et Ste-Agathe-Nord ont été fusionnées en 2002 avec la Ville de Ste-Agathe-des-Monts.

